Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: - (1927)

Heft: 77

Artikel: Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale du 2 juin

1927

Autor: Courvoisier, J.-L. / Trembley, Maurice

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-889687

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale

du 2 Juin 1927

Monsieur le Ministre, Messieurs,

OUR nous conformer à notre habitude, nous vous demandons la permission de consacrer les premières lignes de ce rapport à un rapide examen de la situation du Commerce Extérieur de la Suisse en 1926.

La valeur totale de notre commerce extérieur, qui avait été de 4 milliards 574 millions (argent suisse) en 1924 et s'était élevée, en 1925, à 4 milliards 693 millions, est retombée, en 1926, à 4 milliards 252 millions, ce qui représente une diminution de 441 millions.

Nos importations totales sont tombées de 2 milliards 634 millions en 1925 à 2 milliards 415 millions en 1926, soit une diminution de 219 millions. Quant à nos exportations qui n'avaient subi en 1925 qu'un léger recul par rapport à 1924, en fléchissant à 2 milliards 39 millions, elles ont enregistré en 1926 une chute de 202 millions qui les fait tomber à 1 milliard 837 millions, c'est-à-dire à peu près au niveau des chiffres de 1922 et 1923.

La balance de notre commerce, qui accusait en 1925 un excédent d'importation de 595 millions, n'a accusé en 1926 qu'un excédent d'importation de 578 millions. Il y a donc un léger progrès sous le rapport de la balance de nos échanges visibles. Quant à nos échanges invisibles (tourisme, affaires d'assurances et opérations bancaires internationales), ils rétablissent, vous le savez, l'équilibre de notre balance commerciale.

Quant à notre commerce avec la France, ce que nous avons à en dire est assez important — vous vous en doutez bien — pour que nous vous demandions la permission de n'aborder cet examen qu'à la fin de ce rapport et de vous rendre compte, tout d'abord, de l'activité de notre Chambre de Commerce.

Activité de notre Secrétariat général

NOUS n'essaierons pas de dresser le catalogue detaillé de l'activité journalière de notre Secrétariat général durant le dernier exercice. Les questions dont il a été appelé à s'occuper ont été si nombreuses et si variées qu'il serait difficile d'en dresser une liste complète. Dans les derniers mois surtout, le nombre des visiteurs et la correspondance se sont accrus dans des proportions telles que le personnel a dû être augmenté.

Un courrier de plus en plus important apporte, chaque jour, de toutes les parties de la Suisse et de la France des demandes de représentants ou des offres de représentation, des demandes ou des offres de produits de toute catégorie, des demandes de renseignements en matière de douane, de transport, d'assurance, de législation commerciale, fiscale ou financière, des demandes de conseils à l'occasion de recouvrements ou de questions contentieuses.

L'expérience accumulée par notre secrétariat général lui permet, dans la majorité des cas, de donner des réponses rapides et précises. Mais si les questions posées exigent des recherches, il s'est fait un point d'honneur de ne négliger aucun effort pour donner satisfaction aux intéressés, fût-ce au prix d'une enquête longue et difficile.

Lorsque les questions posées ne peuvent être résolues que par un spécialiste, notre secrétariat général sait à quel avoué, à quel avocat, à quel expert en matière fiscale, en matière douanière, en matière de transport ou en matière de constitution de société, il convient d'adresser les intéressés.

Les services propres de notre Chambre de Commerce sont ainsi doublés par la collaboration d'un certain nombre de spécialistes, dont la compétence complète utilement celle de notre Secrétariat général.

Lorsqu'il s'agit de questions ou de difficultés relevant de la législation suisse — et ces questions sont devenues plus nombreuses — notre Secrétariat général ne fait jamais appel en vain à la compétence d'un homme de loi qui, après avoir contribué à la création de notre Institution, est demeuré son fidèle ami. M° Jacques de Pury nous permettra de le remercier ici des conseils avisés que nous trouvons toujours auprès de lui.

Questions spéciales. — Si nous renonçons à entrer dans le détail de l'activité de notre Secrétariat général, nous devons faire, dans ce rapport, une place à part à la législation sur les loyers, ainsi qu'à la réglementation des cartes d'identité.

Législation sur les loyers. — Nous nous sommes efforcés de servir de guides, à un grand nombre de nos compatriotes, au travers des méandres de la législation sur les loyers. Nous n'avons pas hésité à rendre ce genre de service, même à des compatriotes — et ils ont été nombreux — qui ne sont pas membres de notre Chambre de Commerce. Quelques-uns d'ailleurs ont eu l'heureuse idée de nous témoigner leur reconnaissance en nous donnant leur adhésion. C'est un genre de témoignage auquel ous ne sommes jamais insensibles.

Cartes d'identité. — La législation française relative à la carte d'identité des étrangers a subi des fluctuations qui ont jeté dans le plus grand désarroi tous nos compatriotes. L'incertitude où nous avons été nous-mêmes — incertitude qui n'était que le reflet de celle où se trouvait l'administration elle-même — ne nous a pas permis de donner à tous nos compatriotes, par la voie de notre Bulletin Mensuel, des renseignements précis, sur la loi elle-même et sur son application. Ce que nous

eussions fait imprimer un jour risquait, quelques jours plus tard, de n'être plus conforme aux dernières décisions. C'est pourquoi nous avons renseigné nos membres, par voie de lettres circulaires; c'est un moyen coûteux, mais qui a le mérite d'atteindre rapidement les intéressés.

Nous avons été heureux de pouvoir ainsi, en temps utile, nous charger des opérations de renouvellement des cartes d'identité de nos membres, de leur famille, de leurs domestiques et de leurs employés de nationalité suisse.

Section de Marseille et Section de Lyon

COMME par le passé, nos sections de Marseille et de Lyon ont utilement collaboré à notre activité générale. A Marseille, à la vérité, notre section a été un peu désemparée par le fait qu'elle est demeurée plusieurs mois sans secrétaire. Ce n'est qu'à la fin de l'année qu'un nouveau secrétaire a pu être engagé dans la personne de M. Chaulmontet et nous espérons que lorsqu'il se sera familiarisé avec ses fonctions, il contribuera à donner un essor nouveau à l'activité de notre section de Marseille et du Sud-Est. Nous sommes particulièrement reconnaissants à M. Georges Angst, Président de cette section, de la sollicitude avec laquelle il suit et encourage notre activité. Nous adressons aussi nos respectueux remerciements à M. le Consul Leuba, dont la haute compétence en matière commerciale et la complaisance inépuisable sont, pour nous, un précieux appui.

Notre section lyonnaise a très particulièrement contribué à l'augmentation du nombre de nos membres et au développement général de notre activité. Malgré des occupations écrasantes, son président, M. Jacques Muller, très intelligemment secondé par son secrétaire permanent, M. Béguelin, a su faire de cette importante section un organisme vivant qui occupe aujourd'hui une place remarquée dans l'activité économique de la ville de Lyon et de la région environnante.

Notre Section compte aujourd'hui plus de cent membres et il y règne un esprit de corps qui a déjà permis d'intéressantes réalisations et encourage les plus grandes espérances.

Foire de Lyon. — Vous n'avez pas oublié qu'en 1925 et 1926, nous avions renoncé à participer à la Foire de Lyon. Les intérêts du commerce suisse y étant déjà représentés par un stand organisé et occupé par le Bureau Officiel pour l'achat et la vente de marchandises, il nous avait paru superflu d'y organiser un second stand du même genre. Nous nous sommes donc effacés devant le Bureau de Zurich, tout en exprimant le vœu qu'à l'avenir, notre section de Lyon, parfaitement outillée pour remplir utilement le rôle d'un bureau suisse de renseignements, soit chargée d'organiser et d'assurer le fonctionnement du stand officiel suisse à la Foire de Lyon.

Notre vœu a été entendu par l'Office Central Suisse des Expositions à Zurich sur la recommandation duquel le Bureau Officiel suisse pour l'achat et la vente de marchandises a bien voulu, à titre d'essai, confier à notre section de Lyon l'organisation du Bureau Officiel suisse à la Foire du Printemps de 1927.

M. Jacques Muller, président de notre section de Lyon, M. Béguelin, secrétaire, secondés par un Comité de trois membres, composé de MM. Paul Gruaz, Albert Joho et Edouard Barbezat, auxquels nous adressons ici nos plus chaleureux remerciements, se sont ingéniés à organiser avec beaucoup de goût et de sens pratique le petit pavillon que la Direction de la Foire avait réservé aux représentants officiels de la Suisse.

Nous devons ajouter que les frais d'installations ont été réduits au minimum grâce à la com-

plaisance et la générosité de plusieurs membres qui ont prêté tous les meubles et accessoires nécessaires ou ont fait exécuter gratuitement les travaux indispendables d'aménagement et de décoration.

Attiré par le joli modèle de locomotive électrique de la Société Oerlikon exposé dans la vitrine, un nombreux public a constamment stationné devant le petit pavillon suisse et de nombreux visiteurs ont recouru au service de renseignements assuré par M. Béguelin.

L'Office central suisse des Expositions et le Bureau de renseignements suisse pour l'achat et la vente de marchandises se sont déclarés satisfaits de cette expérience et ont bien voulu demander, dès maintenant, à notre Chambre de Commerce, de se charger de l'organisation du stand officiel suisse à la Foire de Lyon du Printemps 1928.

Nous saisissons cette occasion pour remercier M. Meyer, Consul de Suisse, à Lyon, de l'empressement avec lequel, en toute circonstance, il veut bien seconder les efforts de notre section de Lyon. Son appui nous est particulièrement précieux et nous lui en sommes extrêmement reconnaissants.

Nous devons aussi des remerciements particuliers aux Chemins de fer fédéraux, à l'Office suisse du Tourisme, à la direction de la Foire de Bâle et à la direction du Comptoir suisse de Lausanne pour l'appui précieux qu'ils nous ont accordé et qui a grandement contribué au succès du stand suisse à la Foire de Lyon.

Conférence de M. H. Stuchi. — A l'occasion de la Foire de Lyon, notre section lyonnaise a eu l'excellente idée d'organiser un déjeuner auquel assistaient, en outre des membres de la section, le président de la Société d'Economie Politique et l'un des vice-présidents de la Chambre de Commerce de Lyon.

Au dessert, M. Stucki, directeur de la Société de Banque Suisse, venu tout exprès de Bâle, entre deux trains, a fait sur la situation monétaire des Pays centraux une remarquable conférence. Mieux qualifié que personne pour traiter d'un pareil sujet, en le dépouillant de ses apparences arides, M. Stucki a été écouté avec autant d'intérêt que de profit par un auditoire qui ne lui a pas ménagé ses applaudissements.

Nos Divisions

COMME chaque année, notre division de l'Horlogerie s'est réunie à diverses reprises, sous la présidence de M. G. Brandt, pour examiner diverses questions relatives au régime de l'importation en France.

Nos divisions des *Machines*, des *Textiles*, de la *Broderie* et du *Matériel électrique* se sont également réunies dans nos locaux pour étudier le régime douanier qui les concerne.

Une collaboration de plus en plus étroite et intime s'établit ainsi entre notre Secrétariat général et nos principales industries exportatrices.

Les Relations de la Suisse avec les ports français de l'Océan

RÉPONDANT à une invitation de la municipalité et de la Chambre de Commerce de La Rochelle, votre Président, votre Vice-Président et votre Secrétaire général se sont rendus en cette ville au début de juin 1926 pour y prendre part aux « journées de la Marée rochelaise ».

Quelques jours plus tard, les 15, 16 et 17 juin, votre Président et votre Secrétaire général, sur l'invitation du Comité Suisse-Océan, et du Comité Bordeaux-Odessa, prenaient part, à Bordeaux, au Congrès pour l'amélioration des relations ferroviaires Atlantique Europe-Centrale.

Nous avons longuement rendu compte dans notre Bulletin de juillet 1926 de ces deux réunions et en avons montré tout l'intérêt pour le développement des relations entre la Suisse et les ports français de l'Océan. Le temps dont nous disposons ce soir ne nous permet pas d'y revenir. Mais nous tenons à renouveler à nos hôtes de La Rochelle et de Bordeaux l'expression de notre très vive reconnaissance pour la cordialité de l'accueil qu'ils ont fait aux représentants de la Chambre de Commerce Suisse en France, et pour les renseignements profitables qu'il leur a été donné de rapporter de leur court séjour dans ces deux ports français.

Accueil de la Colonie suisse de Bordeaux

L'A colonie suisse de Bordeaux a eu l'aimable pensée d'organiser une réception charmante à l'occasion du passage dans leur ville de votre Président et de votre Secrétaire général. Elle a bien voulu écouter, avec un visible intérêt, une causerie de votre Secrétaire général, sur le rôle et l'activité de notre Chambre de Commerce.

Ces quelques heures de contact avec une colonie suisse très active nous ont permis d'y nouer non seulement de très agréables et utiles relations, mais de précieuses amitiés qui ont, dès lors, grandi et d'y recruter, pour notre Chambre de Commerce, quelques membres nouveaux.

C'est un besoin pour nous de renouveler ici, à M. le Consul Meyer, à M. le Vice-Consul Rusterholz, l'expression de notre reconnaissance très chaleureuse pour l'accueil si empressé et si cordial qu'ils ont fait à votre Président et à votre Secrétaire général.

La Chambre de Commerce suisse en France n'a pas encore de section à Bordeaux, mais elle en aura une quelque jour et tout nous porte à croire que lorsque ce jour sera venu, cette section nouvelle sera appelée à jouer, dans notre activité générale, un rôle important.

Réunion d'expansion économique à Lausanne

A l'occasion des « journées des Suisses à l'étranger », qui ont eu lieu à Lausanne, au mois de septembre dernier, le Bureau Industriel suisse avait organisé une réunion où furent discutées diverses questions touchant à l'expansion économique suisse. Votre Secrétaire général avait été invité à y faire, sur la « Propagande suisse vue de l'étranger » une causerie au cours de laquelle il a montré le rôle encore mal connu en Suisse, que jouent nos Chambres de Commerce suisses à l'étranger.

Annuaire général franco-suisse

SUR la proposition de notre Secrétaire général, nous avons décidé d'entreprendre la publication d'un Annuaire général franco-suisse, dont le prospectus a été adressé à tous nos membres. Vous avez pu constater que cette publication, dont le besoin s'est souvent fait sentir, sera beaucoup plus et beaucoup mieux qu'un simple annuaire de Chambre de Commerce ou un recueil d'adresses. Ce sera une petite encyclopédie des relations de toute nature entre la France et la Suisse.

Cet important ouvrage devait sortir de presse vers le milieu de l'été, mais il est possible qu'en raison du surcroît de travail que les problèmes douaniers imposent à notre Secrétaire général, la publication en soit retardée jusqu'à l'automne.

Effectif de notre Chambre de Commerce

LE nombre de nos membres n'a cessé de s'accroître au cours de l'année 1926. Notre effectif total qui était de 604 membres au 31 décembre 1925 s'est élevé à 807 membres au 31 décembre 1926.

Voici la répartition de notre effectif au 31 décembre 1925 et au 31 décembre 1926 :

			Augmentation
	1925	1926	en 1926
	_		—
Membres effectifs fondateurs	87	95	8
— effectifs	430	558	128
- adhérents fondateurs	17	40 .	23
— adhérents	70	114	44
Total	604	807	203

Nous avons donc enregistré en 1926 un gain de 203 membres. C'est un record et nous avons bien le droit d'en éprouver beaucoup de satisfaction. Nous pouvons ajouter que du 1^{er} janvier 1927 à ce jour, nous avons accueilli 95 nouveaux membres. Les décès et les démissions nous en ont fait perdre 8, mais notre effectif total, à l'heure où nous sommes, a atteint 894. Dans quelques jours, nous aurons facilement dépassé le chiffre de 900, car les adhésions nouvelles nous arrivent maintenant à raison d'une trentaine par mois et votre Secrétaire général estime qu'à la fin de cette année, la Chambre de Commerce suisse en France aura un effectif total de 1.000 membres.

Notre Situation financière

LES cotisations de nos membres constituent nos seules ressources. L'accroissement constant de leur nombre nous aurait sans doute permis de boucler l'exercice 1926 avec un solde créditeur si le renchérissement de la vie n'avait pas mis obstacle aux efforts que nous avons faits pour proportionner nos dépenses à nos recettes.

Nous n'y sommes pas encore tout à fait arrivés, mais si le précédent exercice avait soldé par un excédent de dépenses de Fr. 8.470,40, nous avons pu clore l'exercice 1926 avec un excédent de dépenses de Fr. 352,86 seulement.

Vous voyez qu'il s'en est fallu de bien peu que l'état d'équilibre complet entre nos recettes et nos dépenses ne soit atteint? Nous espérons pouvoir y parvenir cette année même et nous nous efforcerons alors d'amortir le déficit que nous a légué le précédent exercice. Ensuite, si, comme tout nous porte à le croire, le nombre de nos membres continue à augmenter, nous arriverons à un excédent de recettes qui nous permettra d'étendre nos services et de les perfectionner.

Si tous les citoyens suisses qui occupent dans les affaires en France une situation de quelque importance et si toutes les maisons suisses qui ont, avec la France, des relations d'affaires, vou-laient bien comprendre leur intérêt et nous donner leur adhésion, nous disposerions de ressources qui nous permettraient d'intensifier notre activité dans les domaines où elle s'exerce déjà si heureu-sement et peut-être de l'étendre à d'autres domaines que faute de ressources suffisantes nous n'avons pas encore abordés. Nous pourrions enfin faciliter, dans d'autres villes que Lyon et Marseille, la création de nouvelles Sections de notre Chambre de Commerce.

Pour l'instant et malgré l'accroissement très réjouissant de notre effectif, nous sommes malheureusement obligés de constater qu'il y a encore, ici et là, des maisons de commerce, des industriels, qui demeurent indifférents à notre activité et affectent à l'égard des services que nous rendons, un scepticisme tout à fait injustifié.

Il nous arrive encore trop souvent de recevoir des lettres où l'on nous dit : « Quand les affaires avec la France auront repris, nous examinerons la possibilité de vous apporter notre adhésion. » Ces correspondants n'ont pas encore compris que si une institution comme la nôtre est utile dans les périodes où les affaires sont relativement faciles, elle le devient bien davantage dans les périodes où, pour une cause quelconque, les affaires se font rares et difficiles.

Ces indifférents, ces sceptiques, qui trouvent confortable de laisser faire, aux autres, les efforts dont ils reecueilleront ensuite les fruits, sont neureusement de moins en moins nombreux. Ils seront bientôt des exceptions que nous pourrons, pour ainsi dire, compter sur les doigts. Si le langage déconcertant qu'ils nous tiennent pouvait être de nature à nous décourager, il nous suffirait, pour nous rassurer entièrement, de feuilleter les innombrables lettres où l'on nous remercie des services rendus, où l'on nous félicite de notre activité et du rôle utile que nous nous efforçons de jouer partout où l'on nous en donne l'occasion.

Monsieur le Ministre, Messieurs,

plusieurs reprises, dans nos précédentes Asssemblées générales, en nous efforçant de préciser le rôle de notre Chambre de Commerce et en faisant la démonstration de son utilité, nous avons eu soin de rappeler que, si en temps ordinaire son activité paraît limitée à de petits problèmes quotidiens ou à des questions de moyenne importance, le jour arrive, tôt ou tard, où une institution comme la nôtre se trouve en présence du problème vital des relations commerciales, soudainement posé par un projet de revision douanière. Ce jour-là, une Chambre de Commerce, fondée en pays ami, a devant elle une tâche de première grandeur à laquelle elle ne saurait se dérober sans avouer par là son imprévoyance ou son impuissance.

Les événements, Messieurs, invitent aujourd'hui la Chambre de Commerce suisse en France à donner sa mesure définitive.

A côté du département fédéral de l'Economie publique, à côté du Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie, à l'ombre bienveillante et tutélaire de notre Légation de Suisse en France, une Institution a lentement grandi.

Association libre des intérêts suisses en France et, d'une manière plus générale, de tous les intérêts franco-suisses, elle a eu, dès le jour de sa fondation, la préoccupation d'apporter aux organes officiels de la Confédération — et sans jamais songer à se substituer à eux — la collaboration efficace d'une institution d'initiative privée dont elle est le type par execellence.

Le contact quotidien que, depuis tantôt neuf ans, elle a contribué à établir entre les divers éléments du commerce suisse en France et du commerce franco-suisse, en général, lui ont appris à connaître ces éléments et à en saisir l'interdépendance.

Année après année, elle s'est appliquée à analyser dans son détail le mouvement des échanges commerciaux entre la France et la Suisse. Elle s'est familiarisée avec les divers facteurs qui influent sur ce mouvement : cours du change, coût de la vie, prix de revient, qualité de la production et régime douanier.

A la lumière d'une expérience portant sur une longue série d'années, elle se croit en mesure de juger sainement des conditions générales ou particulières qui peuvent, favorablement ou défavorablement, affecter le commerce franco-suisse.

C'est donc à la lumière de cette expérience que la Chambre de Commerce suisse en France se voit contrainte aujourd'hui de dire sans détours à ses membres et amis français qu'un tarif douanier qui, à leur entrée en France, frapperait les produits suisses de droits approchant ceux qui sont en ce moment soumis à l'approbation du parlement français, n'aurait pas seulement pour effet de réduire à un chiffre dérisoire le montant déjà grièvement réduit des exportations suisses en France, mais provoquerait inévitablement la chute verticale des exportations françaises en Suisse, alors même qu'aucune représaille ne serait exercée du côté suisse.

Que ceux de nos amis français que domine en ce moment la crainte de voir les produits étrangers envahir leur marché, veuillent bien étudier de près le cas de la Suisse. Ils verront que nos exportations en France qui se maintenaient encore à 240 millions de francs suisses en 1922, sont tombées, en 1926, à 154 millions, faisant ainsi, en cinq ans, une chute de 86 millions de francs suisses. Ils verront en même temps que les exportations françaises en Suisse qui, en 1922, ne s'élevaient qu'à 302 millions de francs suisses, ont atteint 495 millions en 1926, ce qui représente une augmentation de 193 millions.

Ils constateront que, pour la seule année 1926, la balance de nos échanges avec la France accuse à notre détriment une balance déficitaire de 341 millions, argent suisse.

Nos ventes à la France, en 1926, ne représentent que le 31 % de ce que nous lui avons acheté.

Après ce rapide examen de chiffres aussi éloquents qu'incontestables, nos amis français conviendront avec nous qu'à aucun moment, et aujourd'hui moins que jamais, les produits suisses n'ont menacé d'envahir le marché français. Ils reconnaîtront que ce sont les produits français qui, depuis cinq ans, ont progressivement conquis le marché suisse au point d'y occuper aujourd'hui la première place.

S'ils ont la curiosité, ensuite, d'analyser notre marché intérieur, ils découvriront que ce n'est pas seulement aux autres pays fournisseurs de la Suisse, mais encore et surtout à notre production nationale que la plupart des produits français font, sur notre propre marché, une concurrence victorieuse et redoutable.

Nos amis français comprendront alors que les industries suisses et, derrière elles, le peuple suisse tout entier, aient appris avec stupeur, que la France, déjà protégée par la barrière du change et par le coût élevé de la production en Suisse, s'apprête à opposer, à ce qui subsiste des exportations suisses en France, une muraille douanière infranchissable.

Nous entendons bien qu'à l'exception de quelques articles, ce n'est pas avec la préoccupation de fermer la porte aux produits suisses que le projet de nouveau tarif douanier a été élaboré. Mais lorsqu'elles auront été grièvement atteintes, nos industries exportatrices ne trouveront aucun réconfort dans l'assurance qu'on leur donnera que ce ne sont pas elles que l'on avait visées.

Dans quelques jours, une délégation officielle suisse viendra exposer au gouvernement français le cas de la Suisse. S'il ne s'agissait que de l'exposer, nous vous connaissons assez, Monsieur le Ministre, pour savoir que depuis longtemps vous devez avoir fait cette démonstration avec toute la clarté nécessaire. Mais ce sont peut-être de longues et difficiles négociations qui vont s'engager, au cours desquelles la collaboration de spécialistes deviendra, de part et d'autre, indispensable.

La haute estime dont vous jouissez, auprès de l'Administration aussi bien qu'auprès du gouvernement français, ne peut manquer de maintenir les discussions les plus âpres, sur un terrain de parfaite amitié.

La Chambre de Commece Suisse en France est, d'autre part, assurée d'être l'interprète fidèle de tous les intérêts qu'elle représente en vous disant que, plus que jamais, ils vous suivront, pas à pas, avec la plus entière confiance.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, de vouloir bien répéter, au Gouvernement fédéral, ainsi qu'à ses délégués officiels, que notre Chambre de Commerce avec son expérience, sa documentation, ses relations et son influence est à leur entière disposition, dans toute la mesure où il leur conviendra d'y recourir.

Pour la Chambre de Commerce Suisse en France,

Le Président :

J.-L. Courvoisier.

Le Secrétaire général:

Maurice Trembley.